



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 25 Juillet 2012, à 17h, au 1281 ch. Lac-Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Denis Désautels

Sont aussi présents : Monsieur Jean-Marc Boivin, substitut Lac-Supérieur
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur
Madame Diane Taillon, directrice-générale, Lac-Supérieur
Monsieur Sylvain Michauville, directeur-général, Val-des-Lacs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

2. R.136-07-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 30 Mai 2012
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Mandat de signature pour l'entente de collecte secteur lac Verdure(Montcalm)
6. Dépôts de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
7. Affectation du surplus non affecté de l'année 2011
8. Autorisation d'une commande supplémentaire de 40 bacs noirs et 40 bacs verts d'une capacité de 1100 litres
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Désautels

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**3.
R.137-07-2012
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2012**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 Mai 2012, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. Denis Désautels

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 Mai 2012, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

**4.
R.138-07-2012
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 31 Mai 2012 au 24 Juillet 2012 totalise \$ 292,927.12 et se détaille comme suit :

Chèques (au 24 Juillet 2012)	\$ 264,019.20
Paiements directs (au 30 Juin 2012)	\$ 11,874.88
Salaires et remises gouvernementales (au 30 Juin 2012)	\$ 17,033.04
Total :	\$ 292,927.12

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 117 à # 135 pour un montant de \$ 264,019.20, les paiements directs pour un montant de \$ 11,874.88 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 17,033.04 pour un total de \$ 292,927.12.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

**5.
R.139-07-2012
MANDAT DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE DE COLLECTE SECTEUR LAC VERDURE(MONTCALM)**

CONSIDÉRANT QUE la régie doit signer une entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire au sud du Lac Verdure sur le territoire de Montcalm;

Il est proposé par M. Denis Désautels

D'AUTORISER M. Pierre Poirier, président et M. Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier à signer pour la régie l'entente à intervenir entre la régie intermunicipale des Trois-Lacs, la MRC des Laurentides.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.

R.140-07-2012

DÉPÔTS DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des virements de poste budgétaire.

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'AUTORISER les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparé et déposer par le secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

7.

R.141-07-2012

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE la régie à terminer son année financière 2011 avec un surplus budgétaire de \$ 9,312.75 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter le surplus budgétaire 2011 pour les dépenses d'opérations de l'année 2012;

Il est proposé par M. Denis Désautels

DE PROCÉDER à l'affectation du surplus budgétaire 2011 aux dépenses d'opérations 2012.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8.

R.142-07-2012

AUTORISATION D'UNE COMMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE 40 BACS NOIR ET 40 BACS VERT D'UNE CAPACITÉ DE 1100 LITRES

CONSIDÉRANT QUE la régie doit commander des bacs de 1100 litres pour combler les besoins des trois municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la régie s'était réservé la possibilité d'effectuer une ou des commandes supplémentaires comme il est prévu à l'article 2 du devis spécifique de l'appel d'offres No RITI-006(2012);

CONSIDÉRANT QUE qu'il y a de la disponibilité budgétaire au montant réservé à cette fin au règlement d'emprunt 002-2011;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'AUTORISER la commande de 40 bacs noir et 40 bacs vert d'une capacité de 1100 litres chacun auprès de la compagnie IPL Inc. comme il est prévu à l'appel d'offre RITL-006(2012).

DE FINANCER les coûts associés auxdits contrat conformément au règlement d'emprunt numéro 002-2011.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

10.

R.143-07-2012

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Désautels de lever la présente séance ordinaire à 17 h 22.

Pierre Poirier (Président)

Gilles Bélanger (Secr.-Très.)